COMITE DIRECTEUR

PV REUNION N°4 DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 - 18H30

Présents :
ANGONIN Emmanuel – ANTHONIOZ Patrice - BANDERIER Jacky -– DUPREZ Philippe - JACQUES Denis - MONNOT Jean Louis - PATENAT Eric - SORNAY Michel – THABARD Nicolas – VINCENT Didier
Absente : MYOTTE MOUILLER Elodie
Excusés : CONVERSET Antoine (pouvoir à Jean Louis MONNOT) - EL OUAZZANI Mohamed - FLOCHON Philippe (pouvoir à Denis JACQUES) - LUCAS Mickael (pouvoir à Michel SORNAY) - MAUBEY Alain (pouvoir à Michel SORNAY) – MONIOTTE Michel (pouvoir à Nicolas THABARD)

Invités : JAILLET Clément - CORNEBOIS Ludovic

---

1. Approbation PV du CD du 09 Aout et du BUREAU du 25 Aout

Les PV de ces deux réunions sont approuvés à l'unanimité

2. Félicitations et Condoléances

- Le comité Directeur souhaite la bienvenue à Mickael COLNOT (assistant marketing et commercial) et Clément FISCHER (assistant technique).
- Félicitations à Ludovic CORNEBOIS pour sa participation à l'Euro Féminin au sein du staff de l'équipe de France. Ludovic fait un retour au Comité Directeur de son expérience qui a été bénéfique en tous points.
- Félicitations au club de Haut Jura qui a fêté ses 10 ans.
  Jean Louis Monnot représentait le District et a remis 4 médailles à des bénévoles du Club. Félicitations aux récipiendaires
- Le District adresse ses condoléances à Jean Pierre MONNERET pour le décès de son beau-père et aux familles de Michel FAION et Marcel MAUFFROY, anciens présidents de Jura Nord et Fraisans.
- Le District adresse ses condoléances à la famille de Claude MARTHEY
- Le Comité Directeur adresse ses vœux de prompt rétablissement à Alain MAUBEY, Trésorier du District.

3. Vie des Clubs

a. Affectation Mutations supplémentaires

Le Comité Directeur valide les demandes de Foucherans et Crotenay de pouvoir bénéficier de leur mutation supplémentaire :

- Foucherans : 1 mutation supplémentaire en Equipe 1 D2
- Crotenay : 1 mutation supplémentaire en Equipe 1 D2

b. Validation d'ententes

Le Comité Directeur valide les demandes d'ententes suivantes :
U18 : Montmorot / Macornay et Vaux les St Claude/Dortan
U13 : Mont Sous Vaudrey / Pleure
U11 : Foncine / Fort du Plasne - Champagnole/Angillon 2– Angillon /Champagnole 3
U9 : Foncine / Fort du Plasne
U7 : Foncine / Fort du Plasne

Par ailleurs, les clubs de Moissey et Archelange ont annoncé au Président leur intention de faire une entente en U18 avec le club d'Auxonne en Cote d'Or. Un courrier parviendra prochainement. Le Comité Directeur donne son accord de principe.

c. Validation demandes de dérogation encadrement

- Demande du club de Macornay d'une dérogation encadrement pour M CHASSOT Guillaume compte tenu de l'accession du club en D1, M. CHASSOT s'engageant à suivre une formation CFF3 au cours de la saison.

Le comité Directeur valide cette demande de dérogation

- Demande du club de Jura Nord d'une dérogation encadrement pour M. Ludovic RIVA compte tenu de l'accession du club en D1, M. RIVA s'engageant à suivre une formation CFF3 au cours de la saison.

Le comité Directeur valide cette demande de dérogation.

- Demande du club de Sud Revermont de bénéficier d'une dérogation compte tenu de sa descente en D1.

Le Comité Directeur refuse cette demande qui n'entre pas dans les règlements généraux fédéraux.

d. Demande du club de Rahon

Le club de Rahon sollicite une dérogation afin de faire jouer un U10 en U9.
Le comité refuse cette demande qui n'entre pas dans les règlements généraux féderaux.

e. Demande du club de Grandvaux

Le Club de Grandvaux sollicite une dérogation afin de faire jouer une U16F en Séniors F à 8.
La Commission Féminine lors de sa réunion du 7 Septembre a émis un avis défavorable.
Le Comité Directeur refuse la demande du club de Grandvaux qui ne correspond pas au règlement Séniors à 8 et rappelle qu'une joueuse U16F peut jouer en U15G ou invite le club de Grandvaux à se rapprocher d'un club disposant d'une équipe U18F pour la création d'une entente.

4. Saison 2022/2023

a. Retour sur réunions responsables Equipes U18-15 et U11-U13

- **Réunions Responsable U15/U18**

S'est tenue le vendredi 9 Septembre.

- ⇨ Présentation de la saison et des nouveautés (city stad) : Avis favorables des personnes présentes
- ⇨ Bons échanges avec les clubs

- **Réunions Responsables Ecole de Foot et U11/U13**

- ⇨ Présentation des nouveautés
- ⇨ Nouvelle pyramide U13
- ⇨ Nouvelles préconisations U7

NB : Les réunions de rentrées étant obligatoires, les clubs absents sur ces deux réunions seront amendés.

b. Formation des dirigeants

5 clubs ont répondu présents à l'invitation du District. La formation aura lieu le 12 Septembre et sera assurée par Nicolas THABARD.

- **Stage arbitres**

Se tiendra le 17 Septembre à Bellecin.

- Interventions sur la Discipline, les règlements…

Jean Louis Monnot représentera le Président.

- **Formation Initiale Arbitrage**

2 sessions de prévues en octobre et février

Le nouveau système informatique pour les inscriptions ne donne pas satisfaction. Le District du Jura sollicite que la procédure d'inscription soit simplifiée.

La souplesse et la proximité qui étaient de mise auparavant devraient reprendre toutes leurs places.

- **Echanges Ain / Jura**

Didier VINCENT prendra contact avec la CDA de l'Ain, ainsi que de la Saône et Loire pour la mise en place d'échanges d'arbitres.

c. Etudes demande de Dole Crissey positionnement niveau U18 U15

Michel SORNAY fera une réponse

d. Etude demande Mouchard Arc et Senans positionnement niveau U18

Le Comité Directeur étudie la demande d'appel du club de Mouchard en date du 30 aout, de la décision du Comité Directeur du 20 juillet :

Objet : *Appel d'une décision de la Commission des Jeunes et Animation du 19 juillet 2022 validée par le Comité Directeur du district du Jura du 20 juillet 2022 :* ***Non engagement de l'équipe U18 du FCMA en championnat de D1.***

Les engagements des équipes de jeunes doivent être formulées par les clubs et soumis à l'appréciation des commissions compétentes qui établissent les classements en fonction de différents critères. Compte-tenu des résultats de la saison 2021-2022 du championnat U18 D1 et du potentiel prévu, nous avons postulé pour une place dans ce même championnat en 2022-2023 par mail du 16 juillet 2022. En effet, le FCMA a terminé 1er au classement sportif et 2e après application des différents barèmes derrière le club de La Joux (voir PV de la commission jeunes du 16 juin 2022). Il nous a été répondu le 18 juillet que l'équipe serait inscrite en D2. Nous avons répliqué le jour-même par le biais de notre président que nous étions contre cette décision inattendue. Ce n'est que plus tard, dans le PV du 19 juillet 2022 envoyé le 21 juillet par mail du District, que nous avons découvert que nous n'avons pas été entendus. Nous avons constaté sur le site du District qu'un PV de la commission Jeunes du 30 juin 2022 était en ligne depuis le… 20 juillet, donc 5 jours après la date limite pour que les clubs contactés pour jouer en D1 donnent leur réponse.

Comment expliquer aux éducateurs, aux joueurs et leurs parents qu'ils sont rétrogradés alors qu'ils ont terminé 1er de leur championnat ? Est-ce qu'ils n'ont pas mérité de continuer à ce niveau ? Comment comprendre qu'il n'y a aucune équipe d'U18 D1 de la saison précédente ? Dans aucune autre compétition les résultats de l'année précédente ne sont pas comptabilisés pour constituer les championnats. On parle de compétition par génération, soit. Mais cela est valable quand une seule année de naissance est concernée, comme cela se fait en Ligue. En U18, il y en a 3 !!! Tous les joueurs de la catégorie U18 ne passent pas tous en seniors, loin de là.

Nous avons tardé de réagir car nous attendions de connaître la position du club de La Joux, qui a été classé devant nous en tenant compte des différents critères. D'après Brice Bolard, son président, son équipe n'est pas impactée par cette décision car elle contenait beaucoup de U18 3e année, qui passent ainsi en Seniors cette saison. L'équipe sera donc beaucoup moins compétitive. Ce n'est pas notre cas. La preuve, nous avions 16 joueurs dans la catégorie U18 avec seulement 5 qui étaient en 3e année. Seuls 3 étaient sur la feuille de match en demi-finale et en finale de la coupe du département alors qu'ils étaient tous disponibles. En finale, 1 seul U18 était titulaire au coup d'envoi.

Nous avons 9 joueurs qui passent U16 après avoir terminés 1er de leur groupe de 2e division en U15. Autrement dit, notre équipe U18 saison 2022-2023 sera plus forte que celle de la saison précédente. Et il faudrait qu'ils jouent en D2 ? Ce ne serait intéressant ni pour eux, ni pour leurs adversaires. En phase automne en 2019-2020, ce groupe en U15 D2 avait marqué 72 buts en 7 matchs pour seulement 2 encaissés. Nous avons une génération comme il en arrive rarement dans des clubs de taille moyenne. Ce qui est mis en place par la FFF, la LBFC et le District a pour but de faire évoluer une bonne génération au sein de championnats en rapport avec leur niveau sportif. Là, ce n'est pas le cas, preuve que les procédures et choix effectués peuvent être questionnés.

Ce groupe a montré la saison dernière qu'il méritait très largement sa place en D1. Il n'est d'ailleurs pas passé loin d'une qualification en Inter-Districts à l'automne. 2 équipes sont montées. Suivant cette logique, on peut estimer que notre 2e place à l'issue de la phase Printemps s'apparenterait à une montée en fin de saison, alors que le placement en D2 correspond à une descente, soit 2 divisions d'écart. Dans l'esprit de ce qui est mis en place actuellement, il n'est pas concevable de punir ces jeunes en les inscrivant en D2. La décision apportée aux U15 de Jura Sud doit faire jurisprudence.

Dans le compte-rendu de sa réunion du 9 août 2022, le Comité Directeur a précisé :
• Le Comité Directeur a pris connaissance de l'analyse des feuilles de matchs de l'équipe U15 Inter-secteurs de Jura Sud et a constaté que cette équipe était constituée à 74% en moyenne de joueurs U14
• Le Comité Directeur constate que la demande telle que formulée, par le club de Jura Sud Foot n'est pas prévue dans les textes régissant le championnat U15D1
• Le Comité Directeur, prenant en compte l'aspect sportif de la situation, dit que le Règlement des compétitions U15G doit être amélioré.
• Le Comité Directeur dit que les niveaux de compétitions doivent être en concordance, autant que faire se peut, avec le niveau de pratique des licenciés. Le comité Directeur en déduit qu'il n'est pas bon, de faire évoluer des joueurs de niveau Inter- secteurs en U15D2 (donc dans deux divisions inférieures).
• Le Comité Directeur dit que l'analyse faite ci-dessus doit générer une amélioration accessible à tous les clubs

Le Comité Directeur a décidé de rajouter une catégorie pour la constitution des groupes incluant « des équipes composées à plus de 70% de U14 ayant joué la saison précédente en U15 IS et ne pouvant accéder aux championnats U15R ou U16R2 ou U18D1. »

Sur la phase D1 printemps, au cours de laquelle nos U18 ont terminé à la première place du championnat (2e après application des différents barèmes), l'équipe était seulement composée de 28% de 3e année. Notre équipe respecte donc, le critère de plus de 70% de joueurs qui pourront évoluer dans la catégorie cette année. En plus des équipes évoluant en inter-secteurs, celles ayant terminé aux 2 premières places du championnat de D1 de la catégorie, et respectant le critère des 70%, pourraient être ajoutées à la liste utilisée pour le choix des équipes avant celles ayant évoluées dans la catégorie inférieure dans un soucis de logique sportive.

Nous demandons, comme l'a fait Jura Sud, et pour les mêmes raisons, de reconsidérer l'inscription des U18 du FCMA en championnat de D1 pour la saison 2022-2023.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre demande et vous adressons, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur, nos meilleures salutations sportives.

Le Comité Directeur du FCMA

Le Comité Directeur étudie le dossier sur la base de

- La demande motivée du club de Mouchard Arc et Senans
- Du Règlement des compétitions jeunes (U18G en particulier)
- Des PVs de la commission des Jeunes du District du Jura de Football du 16-06-22 et du 30-06-22
- Des différentes correspondances (des saisons précédentes et de la saison actuelle), téléphoniques ou par mail, du club de Mouchard
- Du tableau d'analyse des feuilles de matchs joués par l'équipe de Mouchard-Arc et Senans U18D1, tableau réalisé par le secrétariat

- Le Comité Directeur constate que la Commission des Jeunes, lors de sa réunion du 30 Juin a fait une application totalement conforme et régulière des textes réglementaires en vigueur.
- Le Comité Directeur prend connaissance de l'analyse des feuilles de matchs de l'équipe U18 D1 de Mouchard et constate que cette équipe était constituée à 73% en moyenne de joueurs U15-U16-U17
- Le Comité Directeur constate que la demande telle que formulée, par le club de Mouchard-Arc et Senans n'est pas prévue dans les textes régissant le championnat U18D1
- Le Comité Directeur, prenant en compte l'aspect sportif de la situation, dit que le Règlement des compétitions U18G doit être amélioré.
- Le Comité Directeur dit que les niveaux de compétitions doivent être en concordance, autant que faire se peut, avec le niveau de pratique des licenciés. Le comité Directeur en déduit qu'il n'est pas bon, de faire évoluer des joueurs de niveau U18D1 (l'équipe termine première de son groupe U18D1 phase printemps) en U18D2.
- Le Comité Directeur dit que l'analyse faite ci-dessus doit générer une amélioration

accessible à tous les clubs

En conséquence, après des échanges au cours desquels il est rappelé la chronologie des faits et décisions, ainsi que la difficulté de faire un classement cohérent, mais aussi qu'il faut prendre en compte les spécificités générationnelles des équipes,
le Comité Directeur décide (9 voix POUR / 6 Contre) de :

- Retenir la demande du club de Mouchard et d'intégrer le club en U18D1
- Modifier le calendrier général U18D1 en conséquence,
- Modifier le règlement U18 comme suit :

...2 Phase automne :

a. Le championnat U18 D1

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées). Une seule équipe par club.
Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :
- des équipes ayant joué la saison précédente en U17R et ne pouvant accéder au championnat U18R
- des équipes ayant joué la saison précédente en U16R et ne pouvant accéder au championnat U17R
- des équipes ayant joué en U15 IS la saison précédente et ne pouvant accéder au championnat U16R
- des équipes ayant joué en U18D1 et ayant terminé aux deux premières places, sous réserve que la participation des joueurs U18 soit inférieure à 33 %
- des équipes ayant joué en U15 D1 la saison précédente et ayant terminé aux deux premières places
- de l'équipe ayant joué en U18 D1 La saison précédente et ayant terminé à la troisième place sous réserve que la participation des joueurs U18 soit inférieure à 33 %
- de l'équipe ayant joué en U15 D1 La saison précédente et ayant terminé à la troisième place
- et ainsi de suite

e. Calendriers et Groupes D2F U18F U15F U12F

i. Le Club de Montmorot a signifié son retrait à 11 et souhaite s'engager à 8
La commission féminine a accepté cette demande et a modifié les groupes de D2F Foot à 8 pour passer à un groupe de 10 et un groupe de 9 en matchs aller simple

Le Comité Directeur valide les propositions

f. Calendriers et Groupes U18D2 U15D2 U13D3

Compte tenu des diverses modifications d'engagements (ajouts, passage à 8, appels,…) le Comité Directeur valide les groupes proposés et modifie le calendrier général en conséquence.

g. Validation Commissions du District

Le Comité Directeur valide les propositions de commissions telles que présentées. Voir Annexe.

h. Approbation règlement intérieur CDA

Le Comité Directeur approuve le règlement intérieur de la CDA tel que présenté par Didier VINCENT.

Départ de Emmanuel ANGONIN à 21h45.

i. Approbation du budget

- Budget équilibré établi à 536000€

Le Comité Directeur approuve le projet de Budget présenté par le Président Sornay.

5. **Informations du Président**
   a. **Licences**

5958 licences à ce jour, en progression de 6% par rapport à la même date saison passée

   b. **Toutes foot**

Nouveau projet de la FFF vis-à-vis du foot féminin.

- ⇨ Suppression de la semaine du foot féminin
- ⇨ Valorisation tout au long de l'année

   c. **Assemblée Générale**

Elle aura lieu le 18 Novembre dans la salle du Puits Salé à Lons le Saunier.

   d. **Journée des Passionnés**

La salle de Domblans n'étant pas disponible, la Journée des Passionnés aura lieu à **Montmorot le samedi 21 Janvier 2023.**

Le Secrétaire Général,
Nicolas THABARD

Le Président,
Michel SORNAY